

Candidatures à l'IUT des Pays de l'Adour

Formation par Alternance

Cette rubrique fournit les renseignements utiles à ceux qui souhaitent intégrer l'IUT des Pays de l'Adour en formation par alternance.

Candidature à un DUT par Alternance

Comme pour la formation initiale, les candidatures ont lieu du **22 janvier au 13 mars 2018**, pour une rentrée en septembre 2018, sur le portail national des admissions dans l'enseignement supérieur [PARCOURSUP](#)

Les conditions d'accès et les pré-requis nécessaires sont identiques à la formation initiale et accessibles via l'onglet "ADMISSION" de chacun des DUT dispensés à l'IUT des Pays de l'Adour :

- * DUT génie biologique - Option : industries agroalimentaires et biologiques
- * DUT génie thermique et énergie
- * DUT réseaux et télécommunications
- * DUT science et génie des matériaux
- * DUT statistiques et informatique décisionnelle

Pour les DUT par Alternance dispensés à l'IUT des Pays de l'Adour, la 1^{ère} année se déroule exactement de la même façon qu'en formation initiale, quelle que soit la spécialité choisie.

L'alternance s'effectue ensuite à partir de la 2^{ème} année dans une entreprise partenaire par le biais d'un **contrat de professionnalisation**.

« *L'organisation de cette alternance diffère selon la spécialité choisie, n'hésitez pas à consulter les pages spécifiques à chaque DUT ci-dessus pour de plus amples informations.*

Candidature à une Licence Professionnelle par Alternance

Pour intégrer une Licence Professionnelle à l'IUT des Pays de l'Adour par alternance, il faut remplir 2 conditions :

1. A partir de mi février, télécharger un dossier de candidature classique sur la plateforme de candidature [CIELI](#) pour la Licence Professionnelle choisie, **en précisant bien que**

vous souhaitez suivre la formation en alternance. Votre dossier sera examiné par une commission de sélection, qui donnera un avis sur votre candidature.

2. Trouver une entreprise partenaire qui vous accueille en **contrat de professionnalisation** ou en **contrat d'apprentissage**.

👉 ***Pour tout savoir sur le contrat de professionnalisation et le contrat d'apprentissage, n'hésitez pas à consulter la page "Alternance".***

Consultez également les pages spécifiques à chacune des licences professionnelles dispensées à l'IUT des Pays de l'Adour pour connaître les personnes à contacter, les conditions d'accès et les pré-requis nécessaires :

- * Licence pro bio-industries et biotechnologies
 - * [Biologie moléculaire appliquée à la sécurité alimentaire](#)

- * Licence pro métiers de l'énergétique, de l'environnement et du génie climatique
 - * [Expertise énergétique du bâtiment \(EEB\)](#)
 - * [Froid et conditionnement d'air \(FCA\)](#)
 - * [Optimisation énergétique des entreprises agricoles](#)

- * Licence pro métiers des réseaux informatiques et télécommunications
 - * [Architecture des réseaux multimédias \(ARM\)](#)
 - * [Administration et sécurité des réseaux \(ASUR\)](#)
 - * [Chargé d'affaires en réseaux et télécoms \(CART\)](#)
 - * [Réseaux très haut débit \(RTHD\)](#)

- * Licence pro métiers du bois
 - * [Qualité dans les industries du bois : transformation et construction](#)
 - * [Qualité dans les industries du bois : exploitation et commercialisation du bois](#)

- * Licence pro métiers du décisionnel et de la statistique
 - * [Statistique et informatique décisionnelle pour le management de la qualité](#)

- * Licence pro métiers du design
 - * [Design et éco-conception, produit et packaging](#)

👉 ***Les candidats à une licence professionnelle âgés de plus de 28 ans au 31 décembre de l'année en cours ou ayant interrompu leurs***



études depuis plus de 2 ans, salarié ou demandeur d'emploi doivent en plus contacter le  service de la Formation Continue

Candidats étrangers (hors UE)

Procédures identiques à la [Formation Initiale](#).